

GÉORISQUES

Rapport de risques

 **Commune recherchée :**

26500 Bourg-lès-Valence

Ce rapport de risques est délivré à titre informatif.
Il a pour but de vous montrer une vision simplifiée des risques naturels et technologiques situés près de chez vous.

Vous pouvez consulter nos conditions d'utilisation sur :
georisques.gouv.fr/cgu

6 Risques naturels identifiés :



INONDATION

 sur ma commune :

EXISTANT



REMONTÉE DE NAPPE

 sur ma commune :

EXISTANT



SÉISME

 sur ma commune :

MODÉRÉ



MOUVEMENTS DE TERRAIN

 sur ma commune :

EXISTANT



RETRAIT GONFLEMENT DES
ARGILES

 sur ma commune :

FAIBLE



RADON

 sur ma commune :

FAIBLE

4 Risques technologiques identifiés :



INSTALLATIONS INDUSTRIELLES
CLASSÉES (ICPE)

 sur ma commune :

CONCERNÉ



CANALISATIONS DE TRANSPORT
DE MATIÈRES DANGEREUSES

 sur ma commune :

CONCERNÉ



POLLUTION DES SOLS

 sur ma commune :

CONCERNÉ



RUPTURE DE BARRAGE

 sur ma commune :

CONCERNÉ

Risque d'inondation sur Bourg-lès-Valence

Risque sur la commune **EXISTANT**

L'inondation est une submersion, rapide ou lente, d'une zone habituellement hors de l'eau.



Zone à risque entraînant une servitude d'utilité publique

Informations détaillées :



PPRN : PPR - Bourg-lès-Valence

Le plan de prévention des risques naturels (PPRN) de type Inondation nommé PPR - Bourg-lès-Valence a été approuvé sur votre commune.

Date de prescription : 16/04/2012

Date d'approbation : 07/10/2019

Le PPR couvre les aléas suivant :

Inondation

Par une crue torrentielle ou à montée rapide de cours d'eau

Le plan de prévention des risques est un document réalisé par l'État qui interdit de construire dans les zones les plus exposées et encadre les constructions dans les autres zones exposées.

Pour avoir tous les détails sur votre PPR, vous pouvez consulter le site de votre préfecture.



PPRN : PSS sud

Le plan de prévention des risques naturels (PPRN) de type Inondation nommé PSS sud a été approuvé sur votre commune.

Date de prescription : 08/01/1979

Date d'approbation : 08/01/1979

Le PPR couvre les aléas suivant :

Inondation

Par une crue à débordement lent de cours d'eau

Le plan de prévention des risques est un document réalisé par l'État qui interdit de construire dans les zones les plus exposées et encadre les constructions dans les autres zones exposées.

Pour avoir tous les détails sur votre PPR, vous pouvez consulter le site de votre préfecture.

Risque d'inondation sur Bourg-lès-Valence



TRI : Plaine de Valence

Un territoire à risque important d'inondation (TRI) est une zone où les enjeux potentiellement exposés aux inondations sont les plus importants. L'identifiant de votre TRI est : 26DREAL20160001



AZI : AZI Barberolle

L'atlas des zones inondables (AZI) vise à faciliter la connaissance des risques d'inondations par les collectivités territoriales, les services de l'État et le public.



DDRM : DDRM26

Dans son Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM), la préfecture a classé votre commune à risque pour les aléas et sous aléas :

[Inondation](#)

6 inondations classées en catastrophe naturelle dans ma commune :

Une CATNAT est une Catastrophe Naturelle, liée à un phénomène ou conjonction de phénomènes dont les effets sont particulièrement dommageables. Lorsqu'une catastrophe naturelle frappe un territoire, on dit que "le territoire est en état de catastrophe naturelle".

Code NOR	Libellé	Début le	Sur le journal officiel du
IOCE0823835A	Inondations et/ou Coulées de Boue	03/09/2008	10/10/2008
INTE0300740A	Inondations et/ou Coulées de Boue	01/12/2003	13/12/2003
INTE9300655A	Inondations et/ou Coulées de Boue	02/10/1993	15/12/1993
INTE9300655A	Inondations et/ou Coulées de Boue	30/09/1993	15/12/1993
INTE9300574A	Inondations et/ou Coulées de Boue	09/09/1993	12/10/1993
NOR19821118	Inondations et/ou Coulées de Boue	06/11/1982	19/11/1982

Risque de remontées de nappe sur Bourg-les-valence

 Risque sur la commune **EXISTANT**

Une inondation par remontée de nappe se produit lorsque la nappe phréatique (le réservoir d'eau souterrain) sature le sol et remonte à la surface, souvent après des pluies prolongées ou des crues.

Les remontées de nappes peuvent provoquer l'inondation de caves et engendrer l'endommagement du bâti, notamment du fait d'infiltrations dans les murs. A long terme, des infiltrations dans les murs peuvent désagréger les mortiers. Il faut être très prudent lors des opérations de pompage lorsque des caves ont été inondées afin de ne pas fragiliser les murs à cause d'une différence de pression exercée par l'eau.

 Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe fiabilité FORTE	 Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave fiabilité FORTE	 Pas de débordement de nappe ni d'inondations de cave fiabilité FORTE
 Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe fiabilité MOYENNE	 Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave fiabilité MOYENNE	 Pas de débordement de nappe ni d'inondations de cave fiabilité MOYENNE
 Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe fiabilité FAIBLE	 Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave fiabilité FAIBLE	 Pas de débordement de nappe ni d'inondations de cave fiabilité FAIBLE
 Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe fiabilité INCONNUE	 Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave fiabilité INCONNUE	 Pas de débordement de nappe ni d'inondations de cave fiabilité INCONNUE

Informations détaillées :



REMONTÉE DE NAPPES :

Votre niveau d'exposition aux remontées de nappes est : Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe.

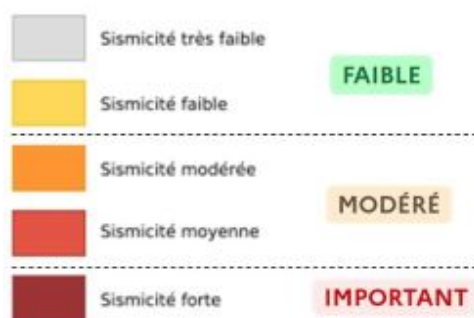
L'indication de fiabilité associé à votre zone est : FORTE

Risque de séisme sur Bourg-lès-Valence

Risque sur la commune MODÉRÉ

Les tremblements de terre naissent généralement dans les profondeurs de l'écorce terrestre et causent des secousses plus ou moins violentes à la surface du sol. Généralement engendrés par la reprise d'un mouvement tectonique le long d'une faille, ils peuvent avoir pour conséquence d'autres phénomènes : mouvements de terrain, raz de marée, liquéfaction des sols (perte de portance), effet hydrologique.

Certains sites, en fonction de leur relief et de la nature du sol, peuvent amplifier les mouvements créés par le séisme. On parle alors d'effet de site. On caractérise un séisme par sa magnitude (énergie libérée) et son intensité (effets observés ou ressentis par l'homme, ampleurs des dégâts aux constructions).



Informations détaillées :



DDRM : DDRM26

Dans son Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM), la préfecture a classé votre commune à risque pour les aléas et sous aléas :

[Séisme](#)



SÉISME : Échelle règlementaire et obligations associées

Sur l'échelle règlementaire, à votre adresse, le risque sismique est de **3/5**.

Pour votre sécurité, à partir d'un risque de niveau 2, des obligations en cas de travaux ou de construction sont liées à prévenir votre risque sismique. Vous pouvez les consulter sur cette fiche.

Risque de mouvements de terrain sur Bourg-lès-Valence

Risque sur la commune **EXISTANT**

Les mouvements de terrain regroupent un ensemble de déplacements, plus ou moins brutaux, du sol ou du sous-sol.

Les volumes en jeu peuvent aller de quelques mètres cubes à plusieurs millions de mètres cubes.

Les déplacements peuvent être lents (quelques millimètres par an) à très rapides (quelques centaines de mètres par jour).

Généralement, les mouvements de terrain mobilisant un volume important sont peu rapides. Ces phénomènes sont souvent très destructeurs, car les aménagements humains y sont très sensibles et les dommages aux biens sont considérables et souvent irréversibles.



Informations détaillées :



DDRM : **DDRM26**

Dans son Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM), la préfecture a classé votre commune à risque pour les aléas et sous aléas :

[Mouvement de terrain](#)

1 Mouvements de terrain classés en catastrophe naturelle dans ma commune :

Une CATNAT est une Catastrophe Naturelle, liée à un phénomène ou conjonction de phénomènes dont les effets sont particulièrement dommageables. Lorsqu'une catastrophe naturelle frappe un territoire, on dit que "le territoire est en état de catastrophe naturelle".

Code NOR	Libellé	Début le	Sur le journal officiel du
INTE9400171A	Glissement de Terrain	02/10/1993	29/04/1994

Risque de retrait gonflement des argiles sur Bourg-lès-Valence

 Risque sur la commune **FAIBLE**

Les sols qui contiennent de l'argile gonflent en présence d'eau (saison des pluies) et se tassent en saison sèche. Ces mouvements de gonflement et de rétraction du sol peuvent endommager les bâtiments (fissuration). Les maisons individuelles qui n'ont pas été conçues pour résister aux mouvements des sols argileux peuvent être significativement endommagées. C'est pourquoi le phénomène de retrait et de gonflement des argiles est considéré comme un risque naturel. Le changement climatique, avec l'aggravation des périodes de sécheresse, augmente ce risque.



Informations détaillées :



RGa : Échelle réglementaire et obligations associées

Sur l'échelle réglementaire, à votre adresse, le risque de gonflement des argiles est de **1/3**.
Pour votre sécurité, des obligations en cas de travaux ou de construction sont liées à prévenir le risque.

1 sécheresses classées en catastrophe naturelle dans ma commune :

Une CATNAT est une Catastrophe Naturelle, liée à un phénomène ou conjonction de phénomènes dont les effets sont particulièrement dommageables. Lorsqu'une catastrophe naturelle frappe un territoire, on dit que "le territoire est en état de catastrophe naturelle".

Code NOR	Libellé	Début le	Sur le journal officiel du
INTE2122515A	Sécheresse	01/04/2020	31/08/2021

Risque radon sur Bourg-lès-valence

 Risque sur la commune **FAIBLE**

Le radon est un gaz radioactif naturel. Il est présent dans le sol, l'air et l'eau. Il présente principalement un risque sanitaire pour l'homme lorsqu'il s'accumule dans les bâtiments.



Informations détaillées :



RADON : Potentiel radon faible : recommandations et obligations

Sur l'échelle réglementaire dans votre commune, le potentiel radon est de **1/3**.

Pour votre sécurité, lorsque le potentiel radon est élevé (niveau 3), il existe des recommandations et une obligation d'informer les acquéreurs ou locataires. Vous pouvez les consulter sur cette fiche.

Risque lié aux installations industrielles classées (ICPE) sur Bourg-les-valence

Risque sur la commune **CONCERNÉ**

Les installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) sont les exploitations industrielles ou agricoles susceptibles de créer des risques ou de provoquer des pollutions ou nuisances, notamment pour la sécurité et la santé des riverains.

Les établissements Seveso stockent ou manipulent des quantités importantes de substances et mélanges dangereux.

Les établissements Seveso seuil haut stockent plus de substances et mélanges dangereux que les établissements Seveso seuil bas.

Les établissements relevant des rubriques 4XXX sont des établissements qui stockent ou manipulent des substances et mélanges dangereux et sont autorisés ou enregistrés pour cette activité.



Informations détaillées :



DDRM : **DDRM26**

Dans son Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM), la préfecture a classé votre commune à risque pour les aléas et sous aléas :

[Risque industriel](#)

5 installation(s) classée(s) non SEVESO manipulant des substances et mélanges dangereux sur la commune

Nom de l'établissement	Statut SEVESO
TRABET Plateforme VICAT	Non Seveso
MARKEM-IMAJE INDUSTRIES	Non Seveso
SPIT - Société Prospection Inventions Techniques	Non Seveso
CHEDDITE FRANCE S.A	Non Seveso
VALENCE ENROBES	Non Seveso

Canalisations de transport de matières dangereuses sur Bourg-lès-Valence

 Risque sur la commune **CONCERNÉ**

Les canalisations sont fixes et protégées. En général, elles sont enterrées à au moins 80 cm de profondeur. Les canalisations sont utilisées pour le transport sur grandes distances du gaz naturel (gazoducs), des hydrocarbures liquides ou liquéfiés (oléoducs, pipelines), de certains produits chimiques (éthylène, propylène...) et de la saumure (saumoduc).



Risque de pollution des sols sur Bourg-lès-Valence

 Risque sur la commune **CONCERNÉ**

Un site pollué est un site qui, du fait d'anciens dépôts de déchets ou d'infiltration de substances polluantes, présente une pollution susceptible de provoquer une nuisance ou un risque pérenne pour les personnes ou l'environnement.



Informations détaillées :



SIS :

Votre commune contient un secteur d'information sur les sols (SIS) pouvant occasionner des obligations et des restrictions d'usage.
Renseignez vous auprès de votre mairie.



SUP :

Votre commune contient un sol pollué occasionnant des obligations et des restrictions d'usage.
Renseignez vous auprès de votre mairie.

Liste des sites pollués ou potentiellement pollués recensés dans un rayon de 250m en annexe 1.

Liste des anciens sites industriels ou activités de service recensés dans un rayon de 500m en annexe 2.

Risque rupture de barrage sur Bourg-les-valence

 Risque sur la commune **CONCERNÉ**

La rupture d'un barrage peut être une destruction partielle ou totale de l'ouvrage. Elle a pour conséquence une libération soudaine d'une partie de l'eau retenue et entraîne la formation d'une « vague » (onde de submersion) qui se propage vers l'aval. Celle-ci peut avoir pour conséquence une augmentation très rapide du niveau de l'eau à l'aval avec des effets potentiellement destructeurs.

Géorisques ne possède pas de données cartographiques sur ce risque à ce jour

Informations détaillées :



DDRM : **DDRM26**

Dans son Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM), la préfecture a classé votre commune à risque pour les aléas et sous aléas :

[Rupture de barrage](#)

Annexe 1 : Liste des sites pollués ou potentiellement pollués recensés dans un rayon de 250m

Les tableaux ci-dessous répertorient les sites pollués ou potentiellement pollués ainsi que les anciens sites industriels ou activités de service (base de données CASIAS) sur votre commune.

11 sites pollués ou potentiellement pollués à moins de 250m

Identifiant	Nom établissement	Statut instruction
SSP000754301	SOCIETE S.D.R.I.M.	En cours
SSP000946201	Lycée Agricole du Valentin	En cours
SSP000983001	IMAJE 1	En cours
SSP000898701	SOLYSTIC (ex. MANNESMANN)	En cours
SSP000878901	CHEDDITE FRANCE S.A	En cours
SSP001164701	Société SOGAL	En cours
SSP000049701	CHAMPAGNE METAUX RHONE	En cours
SSP000049601	Ancienne carrière GIRARD	En cours
SSP000049101	LA CARTOUCHERIE	En cours
SSP000548301	Ancienne usine à gaz	Clôturée
SSP52606401	BERNARD JEAN	En cours

Annexe 2 : Liste des anciens sites industriels ou activités de service recensés dans un rayon de 500m

131 anciens sites industriels ou activités de service à moins de 500m

Identifiant	Nom établissement	Etat	Activité principale
SSP4088120	SOLYSTIC	En arrêt	
SSP4048194	"Garage de l'Avenue" (garage et desserte	Indéterminé	
SSP4048193	Négociant et desserte de carburant	Indéterminé	
SSP4048192	Station service	En arrêt	
SSP4048191	Station service	Indéterminé	
SSP4048190	Garage, carrosserie-peinture	Indéterminé	
SSP4048189	Garage et peinture	Indéterminé	
SSP4048159	"Station Soleil" (station service)	Indéterminé	
SSP4048158	Station service	Indéterminé	
SSP4048148	Station service et garage	Indéterminé	
SSP4048135	Station service du "Café Plantin"	Indéterminé	
SSP4045506	Garage, anc. DLI	Indéterminé	
SSP4045505	Garage de véhicules automobiles	Indéterminé	
SSP4045504	Garage, anc. DLI	Indéterminé	
SSP4045503	Fonderie	Indéterminé	
SSP4045502	Travail des métaux	Indéterminé	
SSP4045501	Desserte de carburants	Indéterminé	
SSP4045500	Epicerie avec desserte de carburants	Indéterminé	
SSP4045499	Garage avec desserte de carburant et	Indéterminé	
SSP4045498	Magasin CASINO avec station-service	Indéterminé	
SSP4045497	Station-service	Indéterminé	
SSP4045496	Station-service	Indéterminé	
SSP4045495	Atelier de maréchalerie avec marteau-	Indéterminé	
SSP4045494	Pressing, atelier de repassage et de	Indéterminé	
SSP4045493	Garage avec desserte de carburants,	Indéterminé	
SSP4045492	Garage avec desserte de carburants	Indéterminé	
SSP4045491	Station service	Indéterminé	
SSP4045490	Laverie automatique	Indéterminé	
SSP4045488	Groupe scolaire avec DLI	Indéterminé	
SSP4045487	Fonderie de fonte	Indéterminé	
SSP4045486	Fonderie	Indéterminé	
SSP4045485	Imprimerie sur étoffes	Indéterminé	
SSP4045484	Atelier de mécanique	Indéterminé	
SSP4045483	Garage de réparation automobile	Indéterminé	
SSP4045482	Dépôt de résidus de vidange	Indéterminé	
SSP4045478	Traitement électrolytique des métaux	Indéterminé	
SSP4045477	Garage automobile	Indéterminé	
SSP4045476	Transformateur électrique	Indéterminé	

Identifiant	Nom établissement	Etat	Activité principale
SSP4045475	Récupération et stockage de déchets de	En arrêt	
SSP4045474	Atelier de travail des métaux	Indéterminé	
SSP4045473	Fabrication de sels ammoniacaux et	Indéterminé	
SSP4045472	Carrosserie avec atelier de tôlerie et	En arrêt	
SSP4045471	Secrétage de peaux de lapins et de	Indéterminé	
SSP4045468	Mégisserie	Indéterminé	
SSP4045467	Récupération et stockage de déchets	Indéterminé	
SSP4045466	Dépôt d'hydrocarbures	Indéterminé	
SSP4045465	Garage avec desserte de carburants	Indéterminé	
SSP4045463	Station-service TOTAL; anc. ESSO	Indéterminé	
SSP4045462	Desserte de carburants dans une	Indéterminé	
SSP4045461	Station-service	En arrêt	
SSP4045460	Café avec desserte de carburants	Indéterminé	
SSP4045459	Garage de véhicules automobiles	En arrêt	
SSP4045457	Mécanique de haute précision	En arrêt	
SSP4045455	Transformateur	Indéterminé	
SSP4045454	Station-service	Indéterminé	
SSP4045453	Pressing	Indéterminé	
SSP4045452	Atelier de serrurerie avec transformateur	En arrêt	
SSP4045431	Garage auto, anc. Garage / carrosserie	Indéterminé	
SSP4045430	Travail des métaux et DLI	Indéterminé	
SSP4045429	Chimie / Métallurgie, anc. Fabrication de	Indéterminé	
SSP4045428	Garage/carrosserie et station service,	Indéterminé	
SSP4045427	Garage, anc. Station service et garage	Indéterminé	
SSP4045426	Chaudronnerie, anc. Station service	Indéterminé	
SSP4045425	Usine à gaz et DLI	Indéterminé	
SSP4045424	Fonderie	Indéterminé	
SSP4045423	Scierie à bois et machine à vapeur	Indéterminé	
SSP4045422	Garage	Indéterminé	
SSP4045421	Atelier de teinture	Indéterminé	
SSP4045420	Secrétage de peaux	Indéterminé	
SSP4045419	Travail de surface des métaux	Indéterminé	
SSP4045418	Travail des métaux (serrurerie,	Indéterminé	
SSP4045417	Fabrique de noir minéral	Indéterminé	
SSP4045416	Verrerie	En arrêt	
SSP4045415	Industrie chimique (travail asphalte,	En arrêt	
SSP4045414	Carrière	Indéterminé	
SSP4045412	Fabrique de sulfate de cuivre	Indéterminé	
SSP4045411	Industrie nucléaire, anc. Cartoucherie,	En arrêt	
SSP4045410	Carrosserie (tôlerie et peinture)	Indéterminé	
SSP4045409	Garage et station service	Indéterminé	
SSP4045408	Générateur d'acétylène dans un café	Indéterminé	
SSP4045407	Garage et station service	Indéterminé	
SSP4045406	Stockage et récupération de déchets de	Indéterminé	
SSP4045405	Usine de fabrication de parfums	Indéterminé	

Identifiant	Nom établissement	Etat	Activité principale
SSP4045404	Garage et carrosserie	Indéterminé	
SSP4045403	Décolletage	Indéterminé	
SSP4045402	Garage et chaudronnerie, anc. Garage	Indéterminé	
SSP4045401	Fonderie de métaux (dont aluminium) et	En arrêt	
SSP4045400	Atelier de vernissage des métaux	En arrêt	
SSP4045398	Dépôt de liquides inflammables	Indéterminé	
SSP4045397	Travail des métaux (métallisation,	Indéterminé	
SSP4045396	Carrosserie, peinture et garage	Indéterminé	
SSP4045395	Atelier de peinture par application au	Indéterminé	
SSP4045394	Carrière	Indéterminé	
SSP4045393	Atelier de montage de compresseurs	Indéterminé	
SSP4045392	Atelier de carrosserie et mécanique	Indéterminé	
SSP4045391	"Carrière de l'Armailler"	Indéterminé	
SSP4045390	Fabrication d'asphalte, goudron avec	En arrêt	
SSP4045389	Garage	Indéterminé	
SSP4045388	Atelier de sablage et métallisation	En arrêt	
SSP4045350	Station service	Indéterminé	
SSP4045165	Carrière	Indéterminé	
SSP4045155	Garage de réparation autos	Indéterminé	
SSP4045154	Desserte d'essence	Indéterminé	
SSP4045153	Garage avec desserte d'essence	Indéterminé	
SSP4045149	Stockage et activité de récupération de	En arrêt	
SSP4045148	Desserte d'essence	Indéterminé	
SSP4045147	Tôlerie et peinture autos	Indéterminé	
SSP4045146	Desserte d'hydrocarbures	Indéterminé	
SSP4045145	Transformateur électrique	Indéterminé	
SSP4045144	Fabrique de savon blanc dit "de	Indéterminé	
SSP4045143	Carrière, garage et DLI	Indéterminé	
SSP4045141	Secrétage des peaux ou poils de lapin	Indéterminé	
SSP4045139	Dépôt de bois avec desserte	Indéterminé	
SSP4045137	Atelier application peinture et vernis	Indéterminé	
SSP4045136	Tannerie - corroirie	Indéterminé	
SSP4045135	Fabricant de tricot avec DLI	Indéterminé	
SSP4045110	Petite carrière	Indéterminé	
SSP4045059	Traitement de surface des métaux	En arrêt	
SSP4044958	Menuiserie	En arrêt	
SSP4044957	Quincaillerie et dépôt de gaz	Indéterminé	
SSP4044956	Quincaillerie et dépôt de gaz	Indéterminé	
SSP4044955	Dépôt d'hydrocarbures	Indéterminé	
SSP4044954	Ferrailleur, anc. Fabrication de pièces	Indéterminé	
SSP4044953	Centrale d'enrobage; anc. Station de	En arrêt	
SSP4044952	Atelier de menuiserie avec travaux de	Indéterminé	
SSP4044951	Fonderie	En arrêt	
SSP4044950	DLI	En arrêt	
SSP4044949	Fabrication d'appareillages électriques	En arrêt	

Identifiant	Nom établissement	Etat	Activité principale
SSP4044948	Atelier de menuiserie	En arrêt	
SSP534770	CNR	En arrêt	
SSP526064	BERNARD JEAN	En arrêt	



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



QUE FAIRE
EN CAS D'...

Premier risque naturel en France, les
inondations concernent une très grande
majorité des territoires français.

INONDATION ?

Avant une inondation

- **RENSEIGNEZ-VOUS** auprès de la **mairie** sur le type d'inondation qui vous concerne et les mesures de protection (lieux d'hébergement en cas d'évacuation, etc.)
- **FAITES RÉALISER** un **diagnostic** de vulnérabilité de votre maison
- **PRÉPAREZ** votre **kit d'urgence 72 heures** avec les objets et articles essentiels
- **PRÉVOYEZ** les dispositifs de **protection à installer** : sacs de sable, barrières amovibles (batardeaux) et le matériel pour surélever les meubles
- **AMÉNAGEZ** une **zone refuge** à l'étage, avec une ouverture permettant l'évacuation **OU IDENTIFIEZ** un lieu à proximité pour vous réfugier

Quand une inondation est annoncée et que l'eau monte

- **ÉLOIGNEZ-VOUS** des cours d'eau, des berges et des ponts
- **REPORTEZ** tous vos déplacements, que ce soit à pied ou en voiture
- **N'ALLEZ PAS CHERCHER** vos enfants à l'école ou à la crèche : ils y sont en sécurité
- **INFORMEZ-VOUS** sur les sites Météo-France et Vigicrues
- **INSTALLEZ** les dispositifs de protection, sans vous mettre en danger, et placez en hauteur les produits polluants
- **COUPEZ**, si possible, les réseaux de gaz, d'électricité et de chauffage
- **RÉFUGIEZ-VOUS** dans un bâtiment, en hauteur ou à l'étage, avec le kit d'urgence 72 heures
- **NE DESCENDEZ PAS** dans les sous-sols ou les parkings souterrains

Pendant toute la durée de l'inondation



NE PRENEZ PAS VOTRE VOITURE, 30 cm d'eau suffisent à emporter une voiture



ÉVITEZ DE TÉLÉPHONER afin de laisser les réseaux disponibles pour les secours



RESTEZ À L'ABRI, n'évacuez votre domicile que sur ordre des autorités



RESTEZ À L'ÉCOUTE des consignes des autorités

POUR EN SAVOIR PLUS : georisques.gouv.fr



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



QUE FAIRE
EN CAS DE...

Le séisme est le risque naturel majeur potentiellement le plus meurtrier, tant par ses effets directs (chutes d'objets et effondrement de bâtiments) qu'indirects (mouvements de terrain, tsunami, etc.).

SÉISME ?

Avant les secousses, préparez-vous

- **REPÉREZ les endroits où vous protéger :**
loin des fenêtres, sous un meuble solide
- **FIXEZ les appareils et meubles lourds**
pour éviter qu'ils ne soient projetés ou renversés
- **PRÉPAREZ VOTRE KIT D'URGENCE 72H**
avec les objets et articles essentiels
- **FAITES RÉALISER UN DIAGNOSTIC de vulnérabilité** de votre bâtiment



Pendant les secousses

- **ABRITEZ-VOUS PRÈS D'UN MUR**, d'une structure porteuse ou sous des meubles solides
- **ELOIGNEZ-VOUS DES FENÊTRES** pour éviter les bris de verre
- Si vous êtes en rez-de-chaussée ou à proximité d'une sortie, **ÉLOIGNEZ-VOUS DU BÂTIMENT**
- **NE RESTEZ PAS PRÈS DES LIGNES ÉLECTRIQUES** ou d'ouvrages qui pourraient s'effondrer (ponts, corniches, ...)
- **EN VOITURE, NE SORTEZ PAS** et arrêtez-vous à distance des bâtiments
- **RESTEZ ATTENTIF :** après une première secousse, il peut y avoir des répliques



Après les secousses



SORTEZ DU BÂTIMENT, évacuez par les escaliers et éloignez-vous de ce qui pourrait s'effondrer



ELOIGNEZ-VOUS DES CÔTES et rejoignez les hauteurs : un séisme peut provoquer un tsunami



ÉVITEZ DE TÉLÉPHONER afin de laisser les réseaux disponibles pour les secours



RESTEZ À L'ÉCOUTE des consignes des autorités

POUR EN SAVOIR PLUS : georisques.gouv.fr



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



QUE FAIRE
EN CAS D'...

Un accident industriel peut exposer la population et l'environnement à des effets thermiques, toxiques ou de surpression, jusqu'à plusieurs dizaines de kilomètres du lieu de l'accident.

ACCIDENT INDUSTRIEL ?

Si vous vivez dans une zone à risques industriels majeurs

- **DEMANDEZ À VOTRE MAIRIE** les brochures d'information éditées par l'industriel en lien avec la **préfecture** : elles informent sur les signaux d'alerte et indiquent la conduite à tenir

- **IDENTIFIEZ LE SIGNAL NATIONAL D'ALERTE** pour le reconnaître en cas d'événement

- **PRÉPAREZ VOTRE KIT D'URGENCE 72h** et munissez-vous de gros scotch

Alerte



Fin d'alerte



En cas d'accident industriel, dès que vous entendez le signal sonore d'alerte

- **METTEZ-VOUS À L'ABRI** dans un bâtiment en dur, fermez portes et fenêtres
- **CALFEUTREZ AVEC LE GROS SCOTCH LES OUVERTURES ET LES AÉRATIONS**, arrêtez la ventilation et la climatisation
- **SI VOUS ÊTES DANS VOTRE VÉHICULE**, gagnez un bâtiment le plus rapidement possible
- **N'ALLEZ PAS CHERCHER VOS ENFANTS**, ils sont pris en charge par les équipes pédagogiques ou les secours

- **ELOIGNEZ-VOUS DES FENÊTRES** afin de vous protéger des éclats de verre éventuels

- **EN CAS DE GÊNE RESPIRATOIRE** respirez à travers un linge humide



Jusqu'à la fin de l'alerte



RESTEZ À L'ÉCOUTE
des consignes des autorités



ÉVITEZ DE TÉLÉPHONER
afin de laisser les réseaux disponibles pour les secours



RESTEZ À L'ABRI,
n'évacuez votre domicile que sur ordre des autorités



NE FUMEZ PAS,
évitiez toute flamme ou étincelle